

LE FREELINE SKATE DÉVOILE SES SECRETS DEMAIN À VIDY

Lausanne et région, page 19



PATRICK MARTIN

UN CHAUFFARD CAUSE DEUX ACCIDENTS EN VILLE D'AIGLE

Riviera-Chablais, page 21



CHRISTOPHE BOLLAT

Vaud & régions

Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte

Prisons

Les gardiens n'auront plus de menottes à la ceinture

Pour pouvoir maîtriser les détenus violents, les surveillants complétaient leur équipement à leurs frais. Ce ne sera plus toléré

Daniel Audétat

A moins d'avoir un statut de cadre, les agents de détention des prisons vaudoises n'ont plus le droit de porter de menottes à la ceinture. A vrai dire, ce droit, ils ne l'ont jamais eu, mais ils l'avaient pris. Ils sont nombreux à avoir acheté de tels instruments pour maîtriser des détenus au comportement violent.

Le comité de direction du Service pénitentiaire (SPEN) a fini par se saisir de la question. Datée du 4 septembre de l'an dernier, une directive de la cheffe du service, Sylvie Bula, précise que les seules menottes autorisées sont celles qui se trouvent dans des casiers sécurisés.

Cette restriction est contestée par une partie des surveillants. Après une période test, la cheffe de service vient pourtant de les confirmer dans une lettre à l'Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP). Le comité de ce syndicat en a pris connaissance mardi dernier. «Il s'est donné un délai de réflexion supplémentaire avant de réagir», informe son président, David Pittet.

Zone grise

«Les menottes, c'est tout un symbole», constate Sylvie Bula. Aucun sondage n'a été mené auprès des surveillants, mais la cheffe du SPEN sait que les avis sont partagés. «En gros, une moitié du personnel souhaite disposer d'une paire de menottes sur sa ceinture de charge. L'autre moitié considère que le port de cet instrument de contention est un signal agressif qui peut jouer comme une provocation.»

Au cours des années passées, ces opinions ambivalentes ont favorisé le développement d'une zone grise dans le fonctionnement des prisons vaudoises. Un gardien raconte: «Quand un détenu adopte un comportement violent, nous intervenons à trois ou quatre pour le ramener dans sa cellule ou l'isoler. Jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle directive, il y en avait toujours un qui disposait d'une paire de menottes personnelle. Cela évitait de perdre du



Nouvel uniforme
Un surveillant de la Croisée avec l'équipement dont le personnel des prisons vaudoises est doté depuis cette année.
Olivier Allenspach

«Une partie du personnel considère que les menottes sont un signal agressif»

Sylvie Bula, cheffe du SPEN

temps à courir jusqu'à l'armoire sécurisée.» C'était bien pratique: «En maîtrisant rapidement un détenu, on réduit les risques de blessure liés à une clé de bras et on évite que la situation ne dégénère.» De surcroît, les menottes achetées à leurs frais par les surveillants sont plus performantes

que les modèles mis à disposition par le SPEN: serrure à double face pour faciliter le retrait, matériaux synthétiques pour réduire le poids, système de pliage pour les porter discrètement...

Malgré tous ses avantages, la marge de tolérance a été compromise par la décision de doter les agents pénitentiaires d'un nouvel uniforme. «Cela nous a amenés à discuter de l'équipement de la ceinture de charge», relève Sylvie Bula en précisant que l'AVAP a été consultée. Pour parer aux agressions, une paire de gants de protection a été ajoutée. Le couteau antipendaison n'a pas été remis en question, sa lame en crochet étant sans danger. A l'inverse, le

spray au poivre a été considéré comme une arme d'usage problématique. Il a donc été remis dans les armoires sécurisées sans que cela suscite de contestation.

Tension à la Croisée

La question des menottes a été plus difficile à trancher. Les administrations carcérales de tous les cantons ont été consultées. «Sur vingt et une réponses, il est apparu que seuls les agents bernois sont systématiquement munis de menottes», constate Sylvie Bula. Le SPEN a préféré ne pas s'inspirer de cet exemple unique. D'où sa directive du 4 septembre, qui limite le port des menottes aux chefs, sous-chefs et veilleurs de

nuit. Sylvie Bula note encore que «les directeurs d'établissement ont la compétence de l'autoriser dans certains secteurs de leur maison». Mais aucun d'eux n'a usé de cette faculté.

Au sein du personnel, le malaise est donc allé grandissant, tout particulièrement à la prison de la Croisée, où de graves lacunes du dispositif de sécurité ont été révélées l'an dernier par deux évènements collectifs. En novembre, les surveillants de cet établissement ont demandé à être entendus par leur ministre, la Verte Béatrice Métraux. Celle-ci a satisfait cette demande quelques semaines plus tard. Trop prosaïque, la question des menottes n'a pas été évoquée à ce niveau.

Le comité de l'AVAP a donc dû relancer auprès de Sylvie Bula en décembre. Son président, David Pittet, précise ses attentes: «Nous demandons que les agents qui en font la demande soient équipés de menottes à la condition qu'ils suivent une formation spécifique incluant un volet éthique.» Pas question d'user de cet instrument de contention à tort et travers, mais seulement lorsque l'intégrité physique des surveillants ou de codétenus est menacée. Selon des gardiens, cette situation se produit plusieurs fois par mois dans les établissements les plus exposés.

Maintien d'ordre en panne statistique

● C'est une question élémentaire qui reste sans réponse: à quelle fréquence les gardiens des divers établissements ont-ils recours à des menottes pour maîtriser un détenu? «Nous ne recensons pas ces interventions», explique Sylvie Bula. Il faut dès lors s'en remettre à des impressions pour apprécier l'évolution des cas de menace envers des surveillants. Cas qui sont pourtant censés

être à chaque fois mentionnés dans un rapport. De la même façon, le recours à la Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN) n'est pris en compte par aucune statistique. Un premier bilan de cette unité créée dans le cadre de la réorganisation des prisons vaudoises devrait pourtant être communiqué le 28 août à ses membres, des surveillants spécialement formés aux opérations de

maintien d'ordre. Seule habileté à intervenir en prison avec des armes à feu, la gendarmerie est également régulièrement appelée à la rescousse. Mais là encore, la fréquence du recours à son unité d'intervention, le DARD, n'est pas quantifiée. Difficile d'évaluer dans ces conditions les risques de violence auxquels les cinq établissements pénitentiaires vaudois sont exposés.

Une école s'affaisse, 1700 élèves ont congelé

Le bâtiment de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne à la Vallée de la Jeunesse ne répond plus aux normes. La rentrée est repoussée pour 1700 apprentis et étudiants

Cellule de crise à quatre jours de la rentrée: 1700 élèves sont libérés de cours jusqu'à nouvel avis. La décision a été prise en urgence hier, alors que des ingénieurs venaient de découvrir que le bâtiment de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), située à la Vallée de la Jeunesse, s'affaisse et ne répond plus aux normes de sécurité. «En faisant des mesures précises pour la rénovation des façades et la construction d'un nouvel étage de ce bâtiment, nous avons remarqué qu'il n'était pas horizontal. Aujourd'hui, la marge de sécurité, selon les normes en vigueur, est atteinte. Nous avons donc décidé de fermer provisoirement l'immeuble, le temps de poursuivre les investigations et mesures à entreprendre», explique Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique. A l'intérieur comme à l'extérieur, il n'y a pas de fissures visibles. On ne pouvait donc pas prévoir ce problème.»

Le Canton se donne quinze jours pour trouver des solutions. Pour la majorité des 1700 élèves, l'impact ne devrait pas être trop important puisque le mode dual les amène à ne suivre les cours qu'un jour par semaine dans cette école. «Les apprentis ne sont pas pour autant en vacances», précise Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire. Ils vont simplement travailler provisoirement à temps plein chez leur employeur.» Mais pour la centaine de jeunes en maturité professionnelle post-CFC, qui étudie à l'école toute la semaine, c'est le chômage technique. «Nous planchons sur plusieurs scénarios. Et nous allons privilégier les étudiants à plein-temps et qui ont des examens en fin d'année», précise Séverin Bez. Les ajustements habituels de la rentrée pourraient offrir rapidement quelques places de libre dans d'autres écoles.

Pascale Burnier

Hotline 021 316 95 00. Uniquement pour les utilisateurs du site.



L'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne, à la Vallée de la Jeunesse.